

1^{er} Rallye TRAIL VILLERS-les-NANCY – 6 mars 2022

REGLEMENT

PREAMBULE COVID 19 :

Toutes les informations contenues ci-dessous pourront être revues en cas de nécessité d'aménager les courses en fonction de l'évolution de l'épidémie de coronavirus. Le nombre de courses proposées, les horaires, les ravitaillements, les lieux de retrait des dossards... seront susceptibles d'être modifiés.

Article 1 : ORGANISATION

Le Rallye Trail – Villers-les-Nancy est organisé par l'association Courir sur des Légendes située à Villers les Nancy. Elle possède son propre site web : www.courirsurdeslegendes.fr

Article 2 : PRINCIPE

Le Rallye Trail est une manifestation de course à pied constituée d'un parcours total de 21 km environ incluant 4 spéciales chronométrées. La difficulté réside dans la gestion et la récupération durant les liaisons afin d'arriver dans les délais pour le départ de chaque spéciale.

Article 3 : CONCURENTS

Le Rallye Trail est une compétition ouverte à toute personne adulte. Les mineurs d'au moins 16 ans sont autorisés à participer sous réserve d'une autorisation parentale écrite et remise à l'inscription. Tout concurrent est réputé avoir pris connaissance du règlement et en accepter toutes les clauses.

Toute inscription à la course valide obligatoirement la charte du coureur éditée par la FFA : https://www.athle.fr/pdf/docffa/recommandations_sanitaires_running.pdf

Article 4 : HORAIRES

- 8H00 : Retrait des dossards au Stade Roger Bambuck à Villers-les-Nancy
- 9h30 : Départ de la 1^{ère} spéciale – Plateau de Brabois
- 11h30 : Départ de la 4^{ème} spéciale

Une remise de dossards anticipées aura lieu au magasin Décathlon Houdemont la semaine précédent l'événement.

Article 5 : LES SPECIALES

- **Spéciale 1** : 2, 6 km* Plateau de Brabois ; Parcours accidenté, chemins et single ; Départ en masse à 9h30
- **Spéciale 2** : 1, 6 km* « L'Interminable » ; Chemin ligne droite en faux plat ; Départ libre
- **Spéciale 3** : 1 km* « L'Alpe d'Huez » ; single et chemin en montée ; **CLM départ toutes les 5 secondes** dans l'ordre d'arrivée sur la ligne de départ.
- **Spéciale 4** : 7,5 km* Parc de Brabois ; Parcours accidenté, chemins et single ; Départ en masse à 11h30

* Distances données à titre indicatif sous réserve de vérifications kilométriques.

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours pour des raisons de sécurité et/ou météorologiques.

Les parcours de liaison seront balisés et des signaleurs seront postés aux endroits clés. Ils devront être effectués dans un créneau horaire limité sous peine d'être pénalisé en temps.

- **Départ S2 : entre 9h45 et 10h00**
- **Départ S3 : entre 10h10 et 10h45**
- **Départ S4 : 11h30 dernier délai ou avant, 5 minutes après l'arrivée du (de la) dernier (e)**

Article 6 : **INSCRIPTIONS**

6.1 Formalités administratives

- ➔ Les inscriptions s'effectuent uniquement en ligne sur le site **www.chronopro.net** et seront ouvertes à partir du 22 Janvier 2022 jusqu'au 1er mars 2022 à 20H00 **dans la limite des places disponibles.**
- ➔ **Téléchargement en ligne de votre certificat médical ou licence.**

6.2 : Certificat médical

Chaque athlète court sous sa propre responsabilité et devra fournir un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, ou de l'athlétisme en compétition ou du sport en compétition, datant de moins de 1 an à la date de l'événement. Il sera possible également de fournir **une photocopie d'une licence délivrée par la FFA**. Les licences FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP seront acceptées uniquement si mention de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition ou course à pied en compétition.

6.3 Droits d'engagement

- **16 € par coureur**

Ces tarifs incluent : le dossard avec puce intégrée, le lot remis à chaque participant, les ravitaillements
Vous pourrez vérifier votre inscription sur le site www.chronopro.net

6.4 Changement de nom

Aucun changement ne sera accepté. Un concurrent ne pourra céder son dossard.

6.5 Remboursement

Tout coureur inscrit pourra être **remboursé du montant total des frais d'inscriptions (hors frais bancaires) seulement en cas d'annulation de la course sur décision préfectorale.**

Article 7 : **RAVITAILLEMENTS**

Gobelet personnel obligatoire

Afin de respecter les gestes barrières, les ravitaillements sont limités. Seuls les bénévoles sont habilités à servir les coureurs.

2 ravitaillements en eau avant S3 et S4 et complet à l'arrivée de S4

Chaque coureur peut assurer son autonomie partielle liquide et solide.

Article 8 : **ENCADREMENT ET SECURITE**

Une vingtaine de bénévoles sont répartis sur l'ensemble du parcours pour la sécurité, le balisage et les ravitaillements.

Un poste de secours est placé à l'arrivée.

Les 2 traversées de route se font sur des parties de liaison non chronométrées sous la responsabilité des coureurs. Des signaleurs seront toutefois présents pour leur sécurité.

Article 9 : **CONTROLE ET PENALITES**

Des contrôleurs postés sont chargés de veiller à la régularité de l'épreuve sur l'ensemble du parcours. Ils sont habilités à mettre hors-course un coureur en difficulté ou ne pouvant arriver pour le départ de la 4^{ème} spéciale.

→ Pénalités

- Non respect des règles de sécurité et des règles sanitaires : hors course
- Tricherie ou dopage avérés : hors course
- Jet de déchets hors des zones de ravitaillement : hors course
- Assistance illégale : non classé

Le jury est composé de 3 personnes : le Directeur de course, un représentant de CSDL et un représentant des commissaires. Le jury doit être saisi avant la proclamation officielle des résultats ; ses décisions sont sans appel.

Article 10 : **ASSURANCE**

L'organisation a souscrit une police d'assurance RC organisateur, conformément à la législation en vigueur. Chaque coureur court sous sa propre responsabilité.

Article 11 : **CLASSEMENTS ET RECOMPENSES**

Les classements se feront aux temps cumulés des 4 spéciales et des éventuelles pénalités de retard (voir article 5).

Des récompenses seront attribuées aux 3 premiers et aux 3 premières femmes au scratch et aux premiers et premières de chaque catégorie.

Article 12 : **DROITS D'IMAGE ET DE SPONSORING**

De par leur engagement, les concurrents du **Rallye Trail – Villers-les-Nancy** acceptent que les photos ou films pris au cours de l'épreuve puissent être utilisées et diffusés par les organisateurs.

Chaque concurrent est libre de se faire parrainer et d'arborer ses propres couleurs.

Article 13 : **VOL D'AERONEF**

Tout survol des zones de départ et d'arrivée de la course ainsi que des parcours sont interdits. Seul le survol du drone lié à l'organisation est autorisé.

Contact : si vous souhaitez rentrer en contact avec les organisateurs, vous pouvez envoyer un mail à :
ludivine.ahthon@gmail.com